

EDITO

NE CONFONDONS PAS LIBÉRALISME ET CAPITALISME SAUVAGE!

Catherine Labouchère
Présidente du PLV

La crise financière mondiale ébranle fortement les citoyens et à juste titre. On ne saurait tolérer que le profit à n'importe quel prix conduise à les spolier sans scrupules de l'épargne établie par leur travail. Nous, libéraux, devons affirmer haut et fort que nous n'approuvons pas ce capitalisme sauvage qui ne produit rien. Au contraire, être libéral c'est se conduire en hommes et femmes responsables et établir des bases pour une économie saine et une finance qui soutient la création d'entreprises et d'emplois. Etre responsables c'est

veiller à rétablir une confiance dans un système de marché où les règles sont claires, compréhensibles et encouragent l'esprit d'entreprise. La tentation de laisser l'Etat s'occuper de toute la régulation va revenir en force. Ce n'est pas notre vision libérale. Au-delà de quelques coups de mains, parfois nécessaires et de garde-fous indispensables, l'Etat n'a pas à se substituer aux citoyens pour toutes les tâches de la société. Les dérives actuelles ne doivent pas être le prétexte pour tuer le libéralisme et la liberté. Au contraire, il faut le revivifier et donner plein sens à ses valeurs. Libres et responsables, cette affirmation est plus que jamais d'actualité. ■



FISCALITÉ

C'EST DÉJÀ ÇA!

Le paquet fiscal proposé par M. Broulis a passé la rampe du Grand Conseil.



Le projet initial prévoyait des allègements pour les familles, une très légère réduction de la double imposition des entreprises, ainsi que la déductibilité de l'impôt sur le capital et l'introduction d'un bouclier fiscal. Ce projet très frileux a fait l'objet d'améliorations substantielles en matière de double imposition des entreprises. En effet, les commissaires libéraux ont estimé qu'il fallait avoir le courage de diminuer cette double imposition, sous peine de voir le contribuable changer de Canton, le temps de distribuer, sous un régime fiscal cantonal plus favorable, les dividendes accumulés.

La solution proposée d'une réduction de 35 % pour l'imposition des dividendes professionnels et 25%

pour les dividendes non-professionnels a finalement été admise moyennant un abaissement de la fiscalité des familles modestes, ce qui tend à accroître encore le nombre de citoyens vaudois non-astreints à payer des impôts. Une demi-victoire donc, qui laisse encore et toujours au 20 % de la population vaudoise la plus aisée, la charge de s'acquitter du 80% des impôts encaissés par l'Etat et les Communes.

Quand au bouclier fiscal vaudois, il est défini à 60 % du revenu du contribuable dans le canton de Vaud. Cela ne tient pas compte de l'impôt fédéral direct qui s'élève au maximum à 11,5%. Drôle de bouclier donc, qui «protège» le contribuable en lui évitant de payer plus de 71,5% de son revenu en impôt, sans compter l'AVS!

Mais voilà, nous sommes probablement les seuls à défendre encore le principe que le mauvais impôt chasse l'impôt et il faudra probablement en faire l'expérience dans ce canton, avant de revenir enfin, mais un peu tard, à une fiscalité raisonnable.

Patrick de Preux
Député



DÉPART

MERCI KARIN DEVALTE

Le 1^{er} janvier 2006 Karin Devalte devenait Secrétaire générale du Parti libéral Vaudois. Venue de Belgique quelques mois avant de rejoindre la rue St-Martin, elle avait déjà une solide expérience de la politique, ayant travaillé de nombreuses années dans son pays natal pour les libéraux belges. Dès son arrivée, elle a pris les choses en mains d'une manière efficace, coordonnée et très professionnelle. Elle a eu l'art d'organiser et de communiquer. Elle avait le souci constant de nous informer. Ses nombreux courriels quotidiens ont surpris, puis ravies les libéraux, car ils se sentaient partie prenante de la vie libérale de St-Martin. Très vite, elle a tissé des liens d'amitié avec les élus et les libéraux dans le

terrain. Elle s'est fortement engagée dans la vie du Parti, non seulement à Lausanne, mais dans tout le canton. Du Chablais à la Côte, du Nord Vaudois à la Vallée, elle a parcouru les routes vaudoises, fait connaissance avec les arrondissements et sections, organisé séances et agapes pour les militants et les élus. Dans le cadre de trois élections successives, elle a mis tout son savoir faire organisationnel et son entregent pour faire élire des libéraux, connaissant les multiples facettes de chaque candidat. Avec l'équipe du secrétariat, elle su créer une ambiance: quand il fallait travailler intensément, elle stimulait la troupe, et dans les moments plus calmes, savait susciter détente et rires multiples.



Karin a rejoint l'administration lausannoise où son expérience sera précieuse. Le Parti libéral vaudois a eu de la chance de pouvoir compter sur une Secrétaire générale formidable, il lui en est très reconnaissant. En votre nom à toutes et tous, je lui dis MERCI et bon vent pour la suite de sa carrière!

Catherine Labouchère
Présidente du PLV

BRÈVES

GRAND CONSEIL

Allocations familiales – 2^e étape

Dans sa session de septembre, le Grand Conseil s'est penché sur la 2^e étape de la révision de la loi cantonale sur les allocations familiales, en application du principe constitutionnel «un enfant/une allocation». Le parlement cantonal a ainsi admis notamment le versement d'allocations aux indépendants et personnes sans activité lucrative. Lors du débat d'entrée en matière, les libéraux ont rappelé que les allocations familiales sont une création patronale; elles sont financées quasi exclusivement par les employeurs et, en ce sens, elles ne doivent pas être comprises comme une pure assurance sociale, mais bien comme un complément de salaire destiné à tenir compte de la situa-

tion de famille des collaborateurs. Les libéraux se sont aussi opposés à différentes «vaudoiseries» compliquant inutilement le système et ne respectant pas l'objectif d'une harmonisation fédérale.

Crédits hospitaliers

Deux crédits importants pour le CHUV ont été votés par la quasi unanimité des députés.

Le premier, de 4,937 mios, servira à moderniser et restructurer le Centre des Grands Brûlés et l'autre, de 2,4 mios, pour les études du réaménagement du bloc opératoire central. Ces travaux sont indispensables pour assurer la sécurité des patients et leur prise en charge optimale. Ils permettront aussi au personnel de travailler dans des conditions bien meilleures, ce qui sera également profitable aux patients.

VOTATIONS FÉDÉRALE ET CANTONALE DU 30 NOVEMBRE 2008

L'Assemblée des Délégués du Parti libéral vaudois s'est réunie dans la soirée du 4 septembre 2008 à Morges pour arrêter la position du Parti sur les objets des votations fédérale et cantonale du 30 novembre 2008. A cette occasion, des débats et des exposés ont permis aux délégués présents de se déterminer sur les différents objets. FORUM libéral vous en livre les principaux arguments.

MODIFICATION DU 20 MARS 2008 DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LES STUPÉFIANTS ET LES SUBSTANCES PSYCHOTROPES (LSTUP)



Pour nous référendaires, la LStup révisée n'est rien d'autre qu'un cheval de Troie au service d'un nouveau paradigme. L'idéologie qui depuis 20 ans soutient ce nouveau paradigme est simple: il est souhaitable que la société apprenne à vivre avec la drogue. Nous disons: il est souhaitable que le toxicomane apprenne à vivre sans... L'art. 1 al. a (nouveau) est clair: Il y aura désormais une consommation autorisée de stupéfiants dans certains cas... Et de ce fait, la loi révisée ne peut mentionner l'abstinence comme le but ultime du thérapeute

et du toxicomane; l'abstinence devient un simple moyen parmi d'autres.

Comment peut-on imaginer qu'une loi fédérale ouvre un choix entre la poursuite de la consommation et l'abstinence? Comment et sur quels critères séparer la population des toxicomanes en deux, ceux qui seront autorisés à poursuivre leur consommation avec la bénédiction de l'Etat et ceux qui ne le seront pas, ou pas encore, et qui seront donc poursuivis pénalement?

Le fait de consommer des stupéfiants ne peut pas être considéré comme un choix de vie raisonnable. La toxicomanie n'est pas l'affaire individuelle d'une personne libre. La société est directement concernée! L'abstinence est le seul but éthique et logique.

L'art. 3 e (nouveau) élargit la palette des drogues que l'on peut prescrire à des personnes dépendantes sans limite dans le temps, sans mention d'un âge minimum et sans les cautions des essais initiaux. On peut craindre que le nombre de toxico-

manes dits «à bas seuil» et recevant des substances illicites n'augmente sensiblement et durablement.

L'art. 3 g (nouveau) contraint les cantons à créer des structures pour appliquer ces programmes.

Nous, référendaires, disons:

– Adoptons un message clair et non ambigu pour les jeunes!

– Respectons les toxicomanes en leur proposant l'abstinence comme but. En tant que malades, ils ne sont pas responsables de leur dépendance mais de chercher à en sortir!

– Maintenons la fermeté et les moyens nécessaires pour faire respecter la loi actuelle!

– Utilisons les ressources financières pour aider les toxicomanes à sortir de la dépendance plutôt qu'à les y maintenir!

– Favorisons les institutions qui poursuivent ces buts!

D^r Jean-Pierre Kulling
Interniste FMH
Membre du comité de l'Association Romande Contre la Drogue

INITIATIVE POPULAIRE «POUR UNE POLITIQUE RAISONNABLE EN MATIÈRE DE CHANVRE PROTÉGEANT EFFICACEMENT LA JEUNESSE»

NON-ASSISTANCE À PERSONNE EN DANGER!



Il n'y a pas de drogues innocentes. Et les jeunes ont besoin de repères. Voilà ce qui me conduit à m'opposer résolument à l'initiative pour la libéralisation de la consommation du chanvre et à voter Non le 30 novembre prochain. En dépénalisant la consommation de cannabis, en voulant «réguler» le marché de cette drogue, ce projet

renonce à proclamer que le but premier d'une vraie politique de la drogue est de viser l'abstinence. En fait, on démissionne.

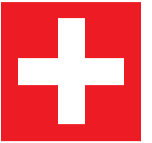
Certes, la consommation unique ou occasionnelle ne doit pas être inutilement stigmatisée. Mais cela n'est pas le cas aujourd'hui; dans la loi actuelle, c'est une simple contravention pour laquelle le juge a la faculté d'exempter le consommateur de toute peine. En revanche, dépénaliser, libéraliser la consommation est un signal tout à fait contre-productif pour notre jeunesse, qui y verra un signe de banalisation, voire d'encouragement inadmissible. Comment rendre le message de prévention crédible si simultanément on ouvre les vannes de la consommation? Comment prendre au sérieux le danger que comporte la prise régulière de stupéfiants si dans le même mouve-

ment on publie un message contradictoire? L'éthique commande de fournir aux jeunes des repères clairs sur lesquels se fonder, plutôt que de céder à ce que je qualifierai de non-assistance à personne en danger!

Au moment où les enseignants se plaignent de plus en plus de voir des élèves apathiques ou somnolents, en raison de l'emprise des effets du cannabis, au moment où le taux de THC contenu dans les produits canabiques augmente considérablement – il a quintuplé, voire décuplé dans certains cas –, ce n'est vraiment pas le rôle des pouvoirs publics de banaliser les dangers de la consommation des stupéfiants; ce n'est pas le moment de renoncer à fixer des limites à nos jeunes; ce n'est pas le moment de démissionner.

Claude Ruey
Conseiller national

INITIATIVE POPULAIRE «DROIT DE RECOURS DES ORGANISATIONS: ASSEZ D'OBSTRUCTIONNISME – PLUS DE CROISSANCE POUR LA SUISSE!»



L'initiative populaire sur le droit de recours propose d'exclure le droit de recours des organisations contre des décisions prises par un parlement ou par le peuple d'une commune, d'un canton ou de la confédération.

Dans notre système juridique, l'intérêt public est défendu par l'Etat, les privés défendent leurs intérêts privés; ceci est valable dans tous les domaines, sauf en matière environnementale où un droit de recours particulier avait été accordé en 1966 à 30 associations pour pallier les carences de l'Etat en matière de protection de l'environnement. A l'époque, les questions liées à la

protection de la nature étaient nouvelles. Aujourd'hui, les collectivités publiques dépensent plus de 5 milliards de francs pour ce qui concerne la protection de l'environnement et les matières connexes. L'Etat a ainsi les moyens de surveiller la bonne application du droit.

Selon les sources, de 30 à 60% des recours sont rejetés. Dans tous ces cas, des entreprises n'ont pas pu se développer, des projets n'ont pas abouti. On estime la somme des investissements bloqués à 30 milliards de francs. Nous avons délégué à des organisations privées la mission de surveillance de l'Etat. Ces associations n'ont aucun compte à rendre, n'ont pas de responsabilité publique dans leurs activités. Maintenant que nous avons donné à nos autorités les moyens de protéger l'environnement, qu'il le fasse, et correctement. Pour l'emploi, pour l'investissement et, surtout, pour le respect des décisions démocratiques, votons OUI le 30 novembre.

Philippe Nantermod
Vice-président des Jeunes libéraux-radicaux suisses

INITIATIVE POPULAIRE «POUR L'IMPRESCRIPTIBILITÉ DES ACTES DE PORNOGRAPHIE ENFANTINE»



Une initiative populaire sur laquelle nous aurons à nous prononcer le 30 novembre prochain propose de rendre imprescriptible les actes d'ordre sexuel ou pornographique sur des enfants impubères. Le traumatisme des victimes, la douleur des familles et l'émotion du public face à ce genre d'actes sont évidents et compréhensibles. Cela ne justifie pas pour autant de voter en faveur de l'initiative.

En premier lieu, le texte lui-même de l'initiative est problématique, lorsqu'il se réfère à des actes commis sur des enfants impubères. La puberté intervient en effet à des âges différents d'un individu à l'autre. L'initiative crée ainsi des inégalités choquantes. Elle risque en outre de conduire à des discussions aussi impossibles que douloureuses pour la victime, sur la question de savoir si elle était pubère ou non au moment des faits.

Sur le fond, la recherche des preuves et l'établissement des faits deviennent d'autant plus difficiles que le temps passe, ce qui pose des problèmes pour toutes les parties concernées. Du point de vue de la défense (dont les droits doivent être garantis quelle que soit la gravité de l'acte considéré), l'auteur présumé ne pourra la plupart du temps soutenir son innocence qu'en se fondant sur sa seule parole, ce qui augmente le risque d'erreur judiciaire. D'un autre côté, si le tribunal, saisi trop longtemps après les faits, est contraint d'acquiescer l'auteur faute de preuves, la victime risque de subir un nouveau traumatisme. L'initiative est à cet égard contre-productive. Dans le système actuel, il est vrai que le délai de réflexion dont les victimes disposent pour décider de porter plainte est dans certains cas trop court. A cet égard, le Parlement a adopté le 13 juin 2008 une modification du code pénal: le délai de prescription (quinze ans dans la plupart des cas) courra non plus depuis les faits, mais dès le jour où la victime a 18 ans. L'initiative est donc inutile.

Pour ces motifs, il y a lieu de rejeter l'initiative dite pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie enfantine.

Edgar Philippin
Docteur en droit, avocat

INITIATIVE POPULAIRE «POUR UN ÂGE DE L'AVS FLEXIBLE»



UN CADEAU EMPOISONNÉ



L'initiative de l'Union syndicale suisse «Pour un âge de l'AVS flexible» veut pour l'essentiel, garantir à toute personne dont le revenu est inférieur à 120 000 francs le droit à l'obtention d'une rente AVS complète dès l'âge de 62 ans, à condition qu'elle cesse son activité lucrative. Malgré son titre, ce que vise en fait l'initiative, c'est un abaissement généralisé de l'âge de la retraite, puisque 98% des femmes et 85% des hommes répondent à ce critère. Il en coûterait, selon les prévisions de l'OFAS, pas moins de 1,5 milliard de francs, ce qui devrait bien être financé d'une manière ou d'une autre (augmentation de cotisations, hausse de la TVA). Donc

c'est le pouvoir d'achat des salariés et des indépendants ainsi que la compétitivité des entreprises qui sont en jeu. Imposer des dépenses supplémentaires à l'AVS est d'autant moins acceptable que l'évolution démographique que nous connaissons va placer cette assurance, d'ici quelques années, dans de grandes difficultés financières. L'initiative ne serait pas non plus sans conséquence pour la prévoyance professionnelle: une diminution généralisée de l'âge AVS signifierait, pour le deuxième pilier aussi, un raccourcissement de trois ans de la période de cotisation et, corollairement, un versement prolongé d'autant des rentes. Avec inéluctablement des réductions de prestations à la clé. Enfin la condition de l'abandon de l'activité lucrative pour pouvoir bénéficier de la rente complète dès 62 ans nécessiterait une pléthore de contrôles et ouvrirait la porte aux abus, par exemple sous forme de travail au noir. C'est un «NON» ferme et résolu qu'il faut glisser dans l'urne, le 30 novembre prochain.

Alain Maillard
Secrétaire patronal

DÉCRET ACCORDANT UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 390 000.- DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU MUSÉE CANTONAL DES BEAUX-ARTS SUR LE SITE DE BELLERIVE



UN OUI AVEC ENTHOUSIASME!



* Rumine dépassé

L'actuel Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) à Rumine est trop exigu et ne permet d'exposer que 2% des 8600 tableaux propriétés de l'Etat et donc de tous les vaudois. Ce patrimoine exceptionnel de très grande valeur dort dans les caves du Palais de Rumine et dans un silo à Lucens. De plus, Rumine ne répond plus aux conditions d'un musée moderne. Le bâtiment proposé dans le projet Yiang-Yang donne les gages d'efficacité et de modernité grâce à son équipement, son fonctionnement, sa

sécurité, son accueil au public et son stockage des œuvres, garanties qui permettront aussi le dépôt d'autres collections prestigieuses (Dubois, Pauli, Planque).

* Bellerive, le site de rêve

Le magnifique emplacement choisi à Bellerive au bord du lac, à Lausanne, en face des Alpes, créera des synergies culturelles avec les musées déjà existants, des synergies avec les loisirs, la science, tous bien présents en ce lieu. La construction du Musée cantonal des Beaux-Arts sur ce site achèvera la réorganisation des rives voulue par l'expo 64 et permettra de valoriser ce terrain vague et abandonné entre les halles de la CGN et le chantier de la SAGRAVE.

* Rayonnement du canton de Vaud

On sait que les musées des Beaux-Arts en Suisse sont les plus fréquentés. Ce nouveau musée assurera le rayonnement du plus grand canton

romand avec des retombées économiques et touristiques profitables. De plus – et ce n'est pas pour déplaire aux libéraux – le financement de ce musée se fera grâce à un partenariat avec les privés qui assureront la moitié des fonds nécessaires à l'érection du bâtiment (environ 33 mios).

* La Cité restera vivante

Avec la construction de ce nouveau musée, la Cité ne sera pas vidée de ses activités. Dès le départ du MCBA, le Conseil d'Etat viendra en 2009 devant le Grand Conseil avec un nouveau concept «Rumine-Arlaud» pour redynamiser le cœur de la ville.

J'invite les libéraux à dire OUI à ce musée qui est un projet libéral, venant au bon moment, qui a du souffle et qui symbolise, avec le M2, la santé retrouvée de notre canton et le goût d'entreprendre des vaudois.

Jean-Marie Surer, Député
Co-président du Comité en faveur du MCBA

INITIATIVE «VISANT À PROTÉGER DE LA FUMÉE PASSIVE AUSSI BIEN LES NON-FUMEURS QUE LE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS» ET CONTRE-PROJET DU CONSEIL D'ETAT



La question de l'interdiction de la fumée dans les lieux publics est un thème politique à la mode! Après que la plupart des Etats européens ont adopté des législations prohibant la fumée dans les établissements publics, la Suisse participe au mouvement: plusieurs cantons ont récemment édicté des lois allant dans ce sens et la question fait l'objet de divergences aux Chambres fédérales. Dans le canton de Vaud, une initiative intitulée «Fumée passive et Santé» visant à prohiber la fumée dans les lieux publics a abouti en décembre 2006, munie de plus de 20 000 signatures. Le Conseil d'Etat a alors élaboré un contre-projet offrant la possibilité aux cafés-restaurants de créer des fumoirs qui doivent répondre à un triple critère: être fermés, convenablement ventilés et sans service. Quelle opinion peut défendre un libéral à ce sujet? Peut-on s'opposer

à l'opinion publique, largement en faveur de la prohibition, qui se fonde sur une motivation aussi noble que la protection de la santé? Il me semble en tout cas indispensable de s'opposer vigoureusement à l'interdiction totale proposée par les initiants. Pourquoi? Parce que ce sujet constitue le parangon de ce que les chantres actuels du politiquement correct veulent promouvoir mais surtout imposer: un mode de vie unique et hygiénique! Certes, des motifs de santé publique peuvent justifier des restrictions aux libertés mais l'aspect totalitaire des arguments présentés par ces thuriféraires de la vie saine (faire de la prévention par l'interdiction absolue) vont au-delà de ce simple aspect. Si l'on souhaite limiter la fumée, il existe des moyens plus proportionnés qu'une interdiction pure et simple. Il y a d'abord le respect qui devrait s'imposer dans toute relation: celui du fumeur envers le non fumeur. Ensuite, la proposition du Conseil d'Etat offre une alternative adaptée qui considère à la fois les souhaits de la population et le souci de protection des serveurs... La majorité de l'Assemblée des délégués du PLV a cependant souhaité affirmer les valeurs libérales de la responsabilité personnelle et de l'auto réglementation. C'est pourquoi l'Assemblée recommande le double NON.

Mathieu Blanc
Président du PL lausannois

MODIFICATION DE L'ARTICLE 131 CST-VD – JUGES ASSESSEURS



Même si elle est de rang constitutionnel, la votation sur l'art. 131 ne porte pas sur un objet qui va bouleverser l'ordre institutionnel du pays. En effet, dès lors que le Tribunal des assurances a été transformé en Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal, il s'agit de donner un statut à ses membres. Si ses juges vont revêtir la fonction de juges cantonaux, déjà connue par la Constitution, cette Cour est également constituée d'assesseurs, soit essentiellement de spécialistes appelés à faire bénéficier le

Tribunal de leurs connaissances. Si les assesseurs de la Cour de droit administratif et public sont déjà prévus par la Constitution à l'art. 131, il est donc nécessaire de mentionner à leurs côtés les assesseurs de la nouvelle Cour des assurances sociales. Il convient donc d'approuver cette modification constitutionnelle, qui achève de concrétiser l'intégration de la Cour des assurances sociales au sein du Tribunal cantonal.

Jacques Haldy
Député

RECOMMANDATIONS DE VOTE DU PARTI LIBÉRAL VAUDOIS OBJETS DE LA VOTATION FÉDÉRALE

Initiative populaire «Droit de recours des organisations: Assez d'obstructionnisme – Plus de croissance pour la Suisse!»	OUI
Initiative populaire «Pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie enfantine» –	NON
Initiative populaire «Pour un âge de l'AVS flexible»	NON
Initiative populaire «Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse»	NON
Modification du 20 mars 2008 de la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup)	NON

OBJETS DE LA VOTATION CANTONALE

Initiative «visant à protéger de la fumée passive aussi bien les non-fumeurs que le personnel des établissements publics» Contre-projet du Conseil d'Etat	NON NON
Décret accordant un crédit d'investissement de CHF 390 000.- dans le cadre de la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts sur le site de Bellerive	OUI
Modification de l'article 131 Cst-VD – juges assesseurs	OUI

OPINION

LAUSANNE-GENÈVE EN TRAIN: 3^E VOIE OU LIGNE À GRANDE VITESSE?

Une pléiade de politiciens romands de toutes couleurs politiques nous martèle depuis des mois la vérité unique: la troisième voie ferroviaire, de Renens à Coppet, est notre seule planche de salut.

Face à cette déferlante, une réflexion de fond s'impose, car il existe manifestement une autre vision, plus ambitieuse et plus efficace: la construction d'une ligne à grande vitesse, entièrement nouvelle, de Lausanne à Genève.

Aujourd'hui, un incident mineur peut paralyser pendant plusieurs heures la magistrale Lausanne-Genève, bloquant notamment tous les trains InterCity. Ce simple fait divers met en relief la fragilité d'un axe ferroviaire majeur, unique cordon ombilical entre Genève et le reste de la Suisse.

Une ligne nouvelle à grande vitesse entre Lausanne et Genève satisferait d'un seul coup les trois exigences majeures du transport ferroviaire moderne:

- la fiabilité; en complétant la ligne historique par une ligne nouvelle, on dédouble le tracé, évitant ainsi le chaos en cas d'accident sur l'un des axes; de plus, on sépare les trains (trafic TGV, EuroCity et InterCity sur la ligne rapide, trafic régional et marchandises sur la ligne historique) pour bannir la mixité des trafics tant redoutée par les exploitants.
- La capacité; le dédoublement de la ligne historique entraîne un quadruplement des voies sur l'ensemble du tracé.
- La vitesse; seule une voie nouvelle, aux rayons de courbure généreux, peut garantir une vitesse supérieure à 200 km/h, donc un trajet direct en une quinzaine de minutes.

Le chemin de fer suisse était à son apogée dans les années 50: une industrie nationale de pointe, un réseau presque totalement électrifié et le lancement du fameux «train léger», un concept révolutionnaire à cette époque. Notre chemin de fer peut renouer avec ce passé prestigieux; par sa situation centrale en Europe, la Suisse doit aujourd'hui s'arrimer à un réseau européen en pleine effervescence et, en particulier, concevoir une nouvelle génération de trains à grande vitesse susceptibles d'irriguer notre transversale d'Ouest en Est tout en nous emportant, au-delà de nos frontières, dans les principales métropoles européennes.

La citrap-vaud.ch (communauté d'intérêts pour les transports publics, section vaud) vient de mettre sur pied un groupe de travail chargé de rédiger un livre blanc sur l'ensemble des études entreprises en Suisse sur la grande vitesse ferroviaire et sur la conception d'une nouvelle transversale ferroviaire Ouest-Est, de Genève à St-Gall; nous serions heureux d'associer à nos travaux les experts en transports du Parti libéral vaudois.

Daniel Mange
Secrétaire de la citrap-vaud.ch

BRÈVES

GRAND CONSEIL

RER et LEB: la mobilité à l'honneur

81 millions d'investissements pour construire la halte de Prilly-Malley et acquérir six rames pour le LEB ont été voté le 23 septembre dernier. Cet effort soutenu, les députés l'ont décidé pleinement conscients que l'amélioration et la modernisation des transports publics doivent devenir l'une des priorités du canton. Espérons que la réalisation sera rapidement sur les rails!

Armes à la maison

Une étude sera menée pour étudier la possibilité pour les militaires qui le désirent de déposer leur arme à l'arsenal. Après de vifs débats, la solution du postulat a été retenue. Entre les partisans de la tradition – chaque soldat a son arme à la maison –, ceux inquiets des questions de sécurité et ceux tenant compte de l'évolution de la situation des conscrits, les échanges ont été très nourris. Au final, le résultat de l'étude permettra d'avoir un meilleur tableau des cas de figure décrits. Les débats reprendront, à n'en pas douter, avec la même intensité.

AGENDA

Je 20. 11. 08	18 h	PLV – Conseil des Présidents
Di 30. 11. 08		Votations fédérale et cantonale
Je 18. 12. 08	20 h	PLV – Assemblée des délégués (objets votations 08.02.09) date à confirmer

Ce calendrier étant sujet à modifications, vous pouvez vous adresser directement au secrétariat du PLV (**021 323 17 28**) pour de plus amples renseignements sur l'une ou l'autre de ces manifestations.

INTERVIEW

VERS LE GRAND PARTI

Chantal Balet, vous avez dirigé economiesuisse pour la Suisse romande, vous êtes spécialiste en communication, mais, en ce qui nous concerne, vous êtes avant tout vice-Présidente du Parti libéral suisse. Vous faites donc partie de ceux qui forgent le nouveau futur que les Libéraux et tous ceux qui pensent de façon libérale veulent voir devant eux.

Questions à Chantal Balet

**Par Philippe Erard
Président de la Commission
de communication du PLV**

P. Erard: Alors, la voie, c'est le grand Parti? C'est la fusion? C'est une nouvelle force?

C. Balet: C'est un peu tout ça. Mais c'est surtout le renforcement des idées libérales, en particulier au niveau fédéral. C'est aussi le regroupement des forces libérales. Et c'est le bon moment! Face à la croissante polarisation gauche-droite, face aux alliances contre-nature et de pur opportunisme, il y a un besoin évident d'une force libérale. On ne peut pas avancer avec des majorités de hasard limitées à des fins électorales. Nous avons des valeurs à défendre pour le bien de tout le pays, et pas pour un parti ou un autre. Alors il faut aller vers ce regroupement. Et y aller de manière pragmatique,

commençant avec nos alliés naturels que sont les radicaux.

Comment pensez-vous que les libéraux, qui sont en fait peu nombreux au niveau national en dehors de la Suisse romande et de Bâle, vont se sentir au sein d'une organisation où ils seront le partenaire minoritaire?

Cela diffère peut-être selon les cantons. Mais les libéraux pourront se sentir à l'aise dans la mesure où ils ont des élus de grande valeur, des idées d'importance et où ils savent faire valoir leur attachement au fédéralisme tout en étant capables de l'adapter à la nouvelle réalité du pays. Les libéraux ont indubitablement un rôle à jouer. Bien sûr, il faudra aussi qu'ils fassent un effort pour connaître et comprendre les radicaux, d'outre-Sarine notamment. Et les respecter.

Et cette nouvelle force politique, quel apport pour le pays?



Indéniablement un grand renforcement des valeurs libérales! Et sur le plan purement pratique, une force qui contribue à légitimer notre position au gouvernement fédéral. Par ailleurs, comme la réalité de la politique fédérale est de plus en plus importante et qu'elle prend le pas sur les cantons – ce que nous déplorons vivement – les défenseurs du fédéralisme et des valeurs libérales doivent être d'autant plus présents et forts au niveau fédéral, là où les décisions se prennent.

Avec quel agenda?

Au niveau cantonal c'est aux Vaudois de décider; au niveau fédéral, nous y travaillons. Nous aurons établi la concordance des agendas entre radicaux et libéraux avant le 25 octobre. Les grands thèmes sont ceux de l'emploi et de la croissance économique, de la cohésion sociale et de l'efficacité de l'Etat au service des citoyens. ■

INTERVIEW

VERS LE GRAND PARTI (2)

Jean-Marie Surer, vous avez récemment présidé le Grand Conseil vaudois et vous êtes en ce moment à la tête du Groupe libéral de notre parlement cantonal. Mais en plus, en tant que père de quatre enfants et vétérinaire, vous avez une perception privilégiée de la vie, de la famille et des gens de notre pays. En tant qu'entrepreneur, vous savez en quoi consiste préparer le futur. Tout naturellement le futur de notre Parti vous tient à cœur.

Questions à Jean-Marie Surer

**Par Philippe Erard
Président de la Commission
de communication du PLV**

Alors, la voie, c'est le grand Parti? C'est la fusion? C'est une nouvelle force?

J.-M. Surer: Il ne faut surtout pas prononcer le mot «fusion»! Une fusion entre libéraux et radicaux, c'est mettre ensemble deux partis en difficulté, deux canards boiteux. Ce n'est pas la réponse exigée par la population dans le paysage politique de la Suisse d'aujourd'hui. Ce n'est pas comme ça que l'on peut prétendre rallier l'électorat de la droite libérale et démocratique aujourd'hui dispersé et frustré. Par contre, créer une nouvelle force politique: OUI!

Comment pensez-vous que les libéraux, qui sont en fait peu nombreux au niveau national en dehors de la Suisse romande et de Bâle, vont se sentir au sein d'une organisation où ils seront le partenaire minoritaire?

Si nous créons une nouvelle force elle sera composée de nouveaux membres et il n'y aura pas de majoritaires

ou de minoritaires. Regardant la droite populiste ou nationaliste en proie à des rivalités internes, constatant la faiblesse du parti socialiste, observant l'existence d'écologie libérale, prenant note de la naissance du parti bourgeois démocratique, il est clair que les choses bougent et changent. Il est clair que le moment est historique. Historique! Nous avons devant nous l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité. Il faut la saisir pour les valeurs libérales. Il faut en profiter pour la voie libérale au sens large du terme. Nous pouvons être le moteur de cette nouvelle force.

Et cette nouvelle force politique, quel apport pour le pays?

Une idée de droite – d'une droite libérale et démocratique, renouvelée. Une ouverture au monde, une promotion de l'individu, la valeur morale du travail et du mérite, le rejet de la xénophobie et l'acceptation de l'étranger comme une valeur en l'invitant à s'adapter à nos règles. Le libéralisme, c'est la philosophie qui a fait ses preuves dans l'histoire de l'humanité; on en a besoin, on en réclame. La politique, c'est susciter l'espoir et l'enthousiasme autour d'idées à partager pour le bien de la société. Il faut oser. Avoir de l'au-



dace. Il ne faut pas craindre de forcer l'espoir.

Avec quel agenda?

L'agenda, c'est maintenant! ■

IMPRESSUM

Forum Libéral,
rue Saint-Martin 7
1003 Lausanne
tél. 021 323 17 28
fax 021 323 01 20
e-mail: info@liberal-vaud.ch
Internet: www.liberal-vaud.ch
Organe officiel
du Parti libéral vaudois

Rédaction:
Gary Perret

Impression:
IRL, Lausanne, tirage: 14 000

Concept graphique:
PAO graphique,
Pierre Maleszewski, Lausanne

Parution: 8 fois par année

Ont collaboré à la rédaction des brèves:

Catherine Labouchère
Guy-Philippe Bolay